



Séance ordinaire du conseil municipal de L'Isle-aux-Coudres tenue le huit (8) septembre deux mille vingt-cinq (2025), à 19 h, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, sous la présidence de monsieur Christyan Dufour, maire, et en présence des conseillers suivants :

- Monsieur Doris Moisan, conseiller au poste 1;
- Monsieur Bernard Boudreault, conseiller au poste 2;
- Madame Martine Harvey, conseillère au poste 3;
- Monsieur Patrice Harvey, conseiller au poste 4;
- Madame Kathleen Normand, conseillère au poste 5;
- Madame Noëlle-Ange Harvey, conseillère au poste 6;

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et forment quorum.

Madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, est la secrétaire d'assemblée.

En vertu des dispositions de l'article 161 du *Code municipal du Québec*, à moins d'indication contraire, que la loi ne l'oblige ou en cas d'égalité des votes, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter sur les résolutions adoptées lors de cette séance et qui sont constatées au présent procès-verbal.

La conseillère Kathleen Normand se retire des délibérations concernant la résolution 2025-09-395.

Ouverture de la séance

Les membres du conseil municipal présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire à 19h00.

2025-09-372 Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel qu'il apparaît ci-après et de garder le varia ouvert à toute modification et d'y ajouter notamment le point 1.14 FQM Assurances – Dépôt des modifications 1, 2, 4 et 5 et autorisation de paiement et une mention de félicitations pour les Fêtes du 490^e.

Ordre du jour

Séance ordinaire du 8 septembre 2025

1. ADMINISTRATION

- 1.1. Ouverture de la séance
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025
- 1.4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 août 2025
- 1.5. Autorisation de paiement des comptes payés et à payer du mois d'août 2025
- 1.6. Chambre de commerce de Charlevoix – Renouvellement de l'adhésion annuelle
- 1.7. Fonds régional en infrastructures de loisirs (FRIL) – Achat de billets pour le gala sportif annuel
- 1.8. Association des directeurs municipaux du Québec – Inscription au colloque de zone 2025

- 1.9. Rapport annuel du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe – Modalités de diffusion de ce rapport
- 1.10. Le réseau d'éclaireurs du CIUSSS de la Capitale-Nationale – Participation au volet 2 du projet : devenir Organisation partenaire
- 1.11. Fondation du cancer du sein du Québec – Achat d'un billet pour le Grand Marché en Rose
- 1.12. Office régional de l'habitation de la MRC de Charlevoix – Abolition de la résolution 2025-07-316
- 1.13. Office régional de l'habitation de la MRC de Charlevoix – Subvention à un résident dans le cadre du Programme de supplément au loyer Québec
- 1.14. FQM Assurances – Dépôt des modifications 1, 2, 4 et 5 et autorisation de paiement
- 2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 2.1. Service incendie – Adoption du programme sur l'inspection, l'évaluation et le remplacement des véhicules d'intervention incendie et des pompes portatives
- 3. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS / TRANSPORT**
 - 3.1. Voirie et travaux publics – Achat de vêtements
 - 3.2. Borne de recharge électrique pour voitures – Signature d'une entente de subvention avec Propulsion Québec
- 4. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 4.1. Stratégie municipale d'économie d'eau potable – Adhésion au Réseau environnement et au programme Écon'eau
 - 4.2. Aqueduc – Mandat à 9247-4154 Québec Inc. pour fourniture de service d'un opérateur d'eau potable
- 5. AMÉNAGEMENT/URBANISME ET DÉVELOPPEMENT/ENVIRONNEMENT**
 - 5.1. Projet d'aménagement du Parc du Bout d'en Bas – Mandat à madame Noëlle Boucher pour révision linguistique des panneaux d'interprétation
 - 5.2. Gestion des cours d'eau – Entente relative à la gestion du castor nuisible
 - 5.3. Demande de dérogation mineure 2025-04 – Propriété située au 59, chemin Tremblay
 - 5.4. Projet d'aménagement du Parc du Bout d'en Bas – Appel de propositions pour la construction du stationnement
 - 5.5. Terrain de jeux de l'Islet – Projet de parcours de jets d'eau, module de jeux et bloc sanitaire – Demande de prix pour l'enlèvement de la dalle en asphalte (ancien parc de skate)
 - 5.6. Monument Jacques-Cartier – Formation d'un comité pour l'étude de la démolition du monument et du déplacement de la plaque commémorative
- 6. LOISIRS ET CULTURE**
 - 6.1. Fête de l'Halloween – Adoption d'un budget pour l'Halloween 2025
 - 6.2. Projet Mémoires de femmes – Paiement de la facture datée du 8 septembre 2025 à Yolande Harvey, artistes en arts visuels
- 7. DÉPÔT DES RAPPORTS, COMPTES RENDUS ET DOCUMENTS DIVERS**
- 8. VARIA**
 - Mention de félicitations pour les Fêtes du 490^e
- 9. RENCONTRES ET REPRÉSENTATIONS**

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Adoptée

2025-09-373 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025.

Adoptée

2025-09-374 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 août 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 août 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 août 2025.

Adoptée

2025-09-375 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer du mois d’août 2025

Il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’approuver la liste des comptes payés et à payer du mois d’août 2025, totalisant la somme de 392 799.69 \$.

COMPTES PAYÉS AOÛT 2025	
Masse salariale	27 915.43 \$
Christyan Dufour, salaire maire août 2025	1 286.10 \$
Bernard Boudreault, salaire conseiller août 2025	547.99 \$
Doris Moisan, salaire conseiller août 2025	547.21 \$
Kathleen Normand, salaire conseillère août 2025	419.99 \$
Patrice Harvey, salaire conseiller août 2025	637.99 \$
Noëlle-Ange Harvey, salaire conseillère août 2025	507.99 \$
Martine Harvey, salaire conseillère août2025	527.99 \$
Desjardins (RVER) août 2025	3 634.78 \$
Revenu Canada (remises d'août2025)	5 285.94 \$
Revenu Québec (remises d'août 2025)	16 334.85 \$
Bell Canada	65.45 \$
Bell Mobilité	193.36 \$
Boivin & Gauvin (botte pour pompier)	572.58 \$
Coopérative de Câblodistribution de l'Ile-aux-Coudres	105.67 \$
Finition béton Charlevoix (glissières de sécurité Chemin Cartier)	11 016.36 \$

G0 RH inc	8 594.38 \$
Hydro-Québec	3 064.01 \$
Larocque Cournoyer ingénieurs	5 461.31 \$
Numérique (forfait annuel)	2 931.87 \$
Pétro-Canada	578.45 \$
Pétrole Irving	295.05 \$
Purolator	5.54 \$
réseau Plein air Québec	919.80 \$
Secuor inc (prélèvement)	83.88 \$
Union structure inc	459.90 \$
S.E.N inc	3 814.05 \$
Succession Émilien Lajoie	484.89 \$
StratJ Inc	11 302.04 \$
Tessier Récréo-parc (module de jeux, jeux d'eau)	80 995.29 \$
Tremblay et Frères Ltee (thermopompe)	6 553.58 \$
Visa Desjardins	3 784.89 \$
SOUS-TOTAL :	198 928.61 \$
COMPTES PAYÉS RÉSEAU D'AQUEDUC	
Bell Canada	66.88 \$
Hydro-Québec	9 186.09 \$
Purolator	5.29 \$
SOUS-TOTAL :	9 258.26 \$
COMPTES À PAYER	
Atelier Zigzag	649.58 \$
Bureauthèque pro inc	986.57 \$
Durand Marquage et Associés inc	9 370.74 \$
Englobe	4 466.82 \$
Énergie et Ressources naturelles	66.00 \$
Formules municipales	83.36 \$
FQM assurances (modifications)	315.01 \$
G. Perron Excavation (transport modules de jeux, travaux ch. des Prairies)	1 333.57 \$
Laboratoire MAT	2 759.40 \$
L'ARSENAL	1 474.67 \$
Lettrage & Gravure Larouche	287.44 \$
Librairie	252.68 \$
MRC de Charlevoix (prélèvement)	149 257.75 \$
Novexco	424.50 \$
Quincaillerie et Garage Ovila Dufour Inc.	556.28 \$
Quincaillerie Gilles Jean	349.15 \$
Sani Charlevoix	1 264.72 \$
Solution D.E. Multiservices	297.93 \$
Tremblay & Frères Ltée	319.50 \$
SOUS-TOTAL :	174 515.67 \$
COMPTES À PAYER RÉSEAU AQUEDUC ET EGOUT	
ChemAction	6 537.48 \$
Eurofins	1 515.09 \$
Les Entreprises L.T.	537.74 \$

Réal Huot	1 506.84 \$
SOUS-TOTAL :	10 097.15 \$
	392 799.69 \$

Adoptée

2025-09-376 Chambre de commerce de Charlevoix – Renouvellement de l’adhésion annuelle

Il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents de renouveler l’adhésion annuelle de la Municipalité de L’Isle-aux-Coudres auprès de la Chambre de commerce pour l’année 2025-2026, et ce, au coût de 195.00 \$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-09-377 Fonds régional en infrastructures de loisirs (FRIL) – Achat de billets pour le gala sportif annuel

Il est proposé par le conseiller Doris Moisan et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’acheter sept billets pour le gala sportif annuel du Fonds régional en infrastructures de loisirs (FRIL) qui aura lieu le 13 novembre prochain, au Fairmont Le Manoir Richelieu, et ce, au coût de 150.00 \$ du billet pour la somme totale de 1 050.00 \$. Par la présente, la dépense, les frais de déplacement ainsi que leur paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-09-378 Association des directeurs municipaux du Québec – Inscription au colloque de zone 2025

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l’unanimité d’inscrire la directrice générale et greffière-trésorière ainsi que la greffière-trésorière adjointe par intérim au colloque de zone qui aura lieu les 17 et 18 septembre 2025 à l’Hôtel Cap-aux-Pierres à L’Isle-aux-Coudres, et ce, au coût de 200.00 \$ plus taxes par participant et de permettre le dîner à monsieur le maire qui viendra rencontrer les participants le mercredi. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-09-379 Rapport annuel du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe – Modalités de diffusion de ce rapport

Il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l’unanimité des conseillers présents de diffuser annuellement le rapport annuel du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, et ce, en le publiant sur les babillards municipaux (hôtel de ville, Caisse Desjardins de Charlevoix-Est (Centre de services de L’Isle-aux-Coudres) et Corporation Restons Chez-Nous (dans le hall d’entrée donnant accès à la pharmacie et au CLSC)) ainsi que sur le site Internet de la municipalité. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-09-380 Le réseau d’éclaireurs du CIUSSS de la Capitale-Nationale – Participation au volet 2 du projet : devenir Organisation partenaire

Il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents de participer au volet 2 du projet de réseau d’éclaireurs du CIUSSS de la Capitale-Nationale en devenant Organisation partenaire.

Adoptée

- 2025-09-381 Fondation du cancer du sein du Québec – Achat d’un billet pour le Grand Marché en Rose**
- Il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’acheter un billet pour le Grand Marché en Rose au profit de la Fondation du cancer du sein qui aura lieu le 15 novembre prochain, au Fairmont Le Manoir Richelieu, et ce, au coût de 194.35 \$ plus taxes. Par la présente, la dépense, les frais de déplacement ainsi que leur paiement sont autorisés.
- Adoptée
- 2025-09-382 Office régional de l’habitation de la MRC de Charlevoix – Abolition de la résolution 2025-07-316**
- Il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’abolir la résolution 2025-07-316 puisqu’il ne fallait pas inscrire de montant dans la résolution afin qu’elle soit approuvée par la Société d’habitation du Québec.
- Adoptée
- 2025-09-383 Office régional de l’habitation de la MRC de Charlevoix – Subvention à un résident dans le cadre du Programme de supplément au loyer Québec**
- Il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser la municipalité à participer au Programme de supplément au loyer Québec PSLQ administré par l’Office régional de l’habitation de la MRC de Charlevoix (ORHMRCC) en s’engageant à subventionner une résidente locataire, selon les termes du programme.
- Adoptée
- 2025-09-384 FQM Assurances – Dépôt des modifications 1, 2, 4 et 5 et autorisation de paiement**
- Il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents de déposer les modifications 1, 2, 4 et 5 à la police numéro MMQP-03-016023 détenue par la municipalité auprès de FQM Assurances et d’autoriser leur paiement, au montant total de 315.01 \$.
- Adoptée
- 2025-09-385 Service incendie – Adoption du programme sur l’inspection, l’évaluation et le remplacement des véhicules d’intervention incendie et des pompes portatives**
- Il est proposé par le conseiller Doris Moisan et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter le programme sur l’inspection, l’évaluation et le remplacement des véhicules d’intervention incendie et des pompes portatives 2025 de la MRC de Charlevoix, lequel est déposé aux archives de la municipalité.
- Adoptée
- 2025-09-386 Voirie et travaux publics – Achat de vêtements**
- Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’acheter des vêtements pour les employés de voirie auprès de Broderie R.B. selon les prix fournis le 2 septembre dernier, le tout pour la somme de 462.32 \$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.
- Adoptée

- 2025-09-387 Borne de recharge électrique pour voitures – Signature d’une entente de subvention avec Propulsion Québec**
- Il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents de signer une entente avec Propulsion Québec pour l’obtention d’une subvention relative à l’installation d’une borne de recharge électrique. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.
- Adoptée
- 2025-09-388 Stratégie municipale d’économie d’eau potable – Adhésion au Réseau environnement et au programme Écon’eau**
- CONSIDÉRANT** le Bilan de la stratégie municipale d’économie d’eau potable pour l’année 2023, dans lequel des actions devaient être entreprises;
- CONSIDÉRANT QUE** parmi ces actions, figure notamment l’adhésion au programme Écon’eau;
- CONSIDÉRANT QUE** pour s’inscrire au programme Écon’eau, une municipalité doit préalablement adhérer au Réseau Environnement;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents de confirmer l’adhésion au Réseau Environnement au montant de 340.00 \$ pour une durée d’un an ainsi que l’adhésion au programme Écon’eau au montant de 395.00 \$ pour le reste de l’année civile en cours. Par la présente, ces dépenses et leur paiement sont autorisés.
- Adoptée
- 2025-09-389 Aqueduc – Mandat à 9247-4154 Québec Inc. pour fourniture de service d’un opérateur d’eau potable**
- Il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l’unanimité des conseillers présents de mandater 9247-4154 Québec Inc. afin que l’un de leurs opérateurs d’usine d’eau potable se fasse former à notre usine de traitement d’eau potable par monsieur Guy Lapointe, responsable du réseau d’aqueduc, et de retenir ses services pour une période de deux semaines afin de permettre à monsieur Lapointe de prendre des vacances, le tout selon l’offre de services soumise plus tôt ce jour, soit 2 212.00 \$ plus taxes pour la formation et 12 654.80 \$ plus taxes pour le remplacement de deux semaines. Par la présente, les dépenses et leur paiement sont autorisés.
- Adoptée
- 2025-09-390 Projet d’aménagement du Parc du Bout d’en Bas – Mandat à madame Noëlle Boucher pour révision linguistique des panneaux d’interprétation**
- Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents de mandater madame Noëlle Boucher afin d’effectuer la révision linguistique des panneaux d’interprétation du Parc du Bout d’en Bas, et ce, au montant de 40.00 \$ par panneau selon l’option 2 de l’offre de services du 15 août 2025, pour un total estimé à 560.00 \$. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.
- Adoptée
- 2025-09-391 Gestion des cours d’eau – Entente relative à la gestion du castor nuisible**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix s’est vu confier la compétence exclusive des cours d'eau sur son territoire en vertu des articles 103 à 109 de la *Loi sur les compétences municipales* en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix, en vertu de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*, doit réaliser les travaux requis afin de rétablir l'écoulement normal d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix, en vertu de l'article 108 de la *Loi sur les compétences municipales*, dispose d’une entente avec les municipalités locales de son territoire pour l’application des règlements, le recouvrement des créances et la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d’eau;

CONSIDÉRANT QUE les barrages de castors peuvent causer une obstruction au sens de l'article 105 de la loi;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des Trappeurs de Charlevoix (CTC) est l'organisme sans but lucratif tout désigné pour apporter son expertise et réaliser des interventions visant à gérer les populations de castors nuisibles;

CONSIDÉRANT QUE les interventions peuvent avoir lieu sur le territoire de L’Isle-aux-Coudres;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix et les municipalités locales du territoire souhaitent convenir d’une entente avec le Conseil des Trappeurs de Charlevoix (CTC) relativement à la gestion du castor nuisible;

CONSIDÉRANT le mode de fonctionnement établi, les responsabilités confiées à chacune des parties à l’entente et les coûts qui ont fait l’objet de discussions et qui sont prévus dans le projet d’entente soumis pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Doris Moisan et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

QUE la municipalité de L’Isle-aux-Coudres adhère à l’entente à intervenir entre la MRC de Charlevoix, les municipalités locales et le Conseil des Trappeurs de Charlevoix, laquelle sera déposée aux archives de la municipalité;

QUE la municipalité de L’Isle-aux-Coudres autorise le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et greffière-trésorière ou la greffière-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité de L’Isle-aux-Coudres cette entente.

Adoptée

2025-09-392 Demande de dérogation mineure 2025-04 – Propriété située au 59, chemin Tremblay

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents de reporter ce point à une séance ultérieure

Adoptée

2025-09-393 Projet d’aménagement du Parc du Bout d’en Bas – Approbation de l’appel de propositions pour la construction du stationnement

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’aller en appel de propositions auprès des entrepreneurs sélectionnés par le conseil municipal pour la construction du stationnement du Parc du Bout d’en Bas. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-09-394 Terrain de jeux de l'Islet – Projet de parcours de jets d'eau, module de jeux et bloc sanitaire – Demande de prix pour l'enlèvement de la dalle en asphalte (ancien parc de skate)

Il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander des prix auprès des entrepreneurs sélectionnés par le conseil municipal pour enlever la dalle d'asphalte qui a déjà servi de parc de skate au terrain de jeux de l'Islet en vue d'installer prochainement au même endroit les jeux d'eau et que la présente résolution remplace la résolution 2025-04-155.

Adoptée

2025-09-395 Monument Jacques-Cartier – Formation d'un comité pour l'étude de la démolition du monument et du déplacement de la plaque commémorative

Il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault, secondé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à la majorité des conseillers présents de :

FORMER un comité afin d'étudier les avenues possibles quant à la démolition du monument Jacques-Cartier et le déplacement de la plaque commémorative appartenant au Gouvernement du Canada, lesquels sont situés au Cimetière des Français sur le chemin des Coudriers, dans le périmètre urbain de Saint-Bernard (lot 5 276 011 au cadastre du Québec);

QUE ce comité soit formé d'un élu municipal, de l'agent de développement local, de l'agent culturel de la MRC de Charlevoix ainsi que de deux citoyens.

Adoptée

2025-09-396 Fête de l'Halloween – Adoption d'un budget pour l'Halloween 2025

Il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser un budget de 500.00 \$ pour l'achat de bonbons et de décorations pour l'Halloween 2025. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-09-397 Projet Mémoires de femmes – Paiement de la facture datée du 8 septembre 2025 à Yolande Harvey, artistes en arts visuels

CONSIDÉRANT le projet « Mémoire de femmes »;

CONSIDÉRANT QUE la gestion et la coordination de ce projet ont été confiés à Yolande Harvey, artiste en arts visuels via la résolution 2025-04-157;

CONSIDÉRANT QUE madame Yolande Harvey a engagé des frais et qu'elle a déposé au conseil municipal une seconde facture datée du 8 septembre 2025 pour paiement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture de Yolande Harvey, artistes en arts visuels, datée du 8 septembre 2025, au montant de 5 439.36 \$ et couvrant des frais de direction photo, captation et prise de son, gardiennage et montage de l'exposition.

Adoptée

2025-09-398 Dépôt des rapports, comptes rendus et document divers

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer les documents suivants aux archives de la municipalité, à savoir :

- Fondation communautaire de Postes Canada – Aucun financement accordé pour le projet de vitalisation du cœur villageois (Parc situé derrière l’hôtel de ville), sous la cote 208-140-3375;
- Lettre du service incendie concernant leur participation à titre de responsable de la sécurité à divers évènements se produisant sur le territoire, sous la cote 502-123-3406.

Adoptée

2025-09-399 Fêtes du 490^e - Mentions de félicitations aux divers comités ayant participé à l’organisation

Il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l’unanimité des conseillers présents de féliciter les comités ayant organisé les festivités du 490^e, soit Ancrage Isle-aux-Coudres, Carnaval IAC, Tourisme Isle-aux-Coudres et Comité des loisirs de L’Isle-aux-Coudres.

Adoptée

Clôture de l’assemblée

L’ordre du jour étant achevé, la présidente déclare la clôture de l’assemblée. Il est 20 h 22.

Christyan Dufour, maire

Pamela Harvey, notaire, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

Attestation du maire

Je, Christyan Dufour, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142(2) du *Code municipal du Québec*.

Christyan Dufour, maire

Approbation du procès-verbal

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l’article 201 du *Code municipal du Québec*, à l’approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 2 octobre 2025. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.